

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01694

Numéro SIREN : 819 865 445

Nom ou dénomination : 3DTRUST

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/030767

BSPLE

AUDIT ■ EXPERTISE COMPTABLE ■ STRATÉGIE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SAS 3D TRUST

57, avenue Jean Monnet
31770 Colomiers

RCS Toulouse 819 865 445

*copie certifiée
conforme
D. BISSETTI*

Bertrand Serrano

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

GRÉE FIDON
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Pierre Lauvernay

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

GRÉE FIDON

SIÈGE SOCIAL

20, rue Théron de Montauville
31200 Toulouse
Tél : 05 61 34 60 93

TOULOUSE AUP

Galios V - BP 512
116, route d'Espagne
31100 Toulouse
Tél : 05 61 31 96 16

AURAGAN

1, rue Gambetta
31460 Careman
Tél : 05 61 34 44 82

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AUPRÈS DE L'ORDRE DE TOULOUSE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	692 689	163 270	529 419	666 957	137 538	20.62
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 582	3 582		398	398	100.00
	Immobilisations en cours	161 478		161 478	33 355	128 123	384.12
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	25 000		25 000	25 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	16 650		16 650	16 650		
	Total II	899 399	166 852	732 547	742 360	9 813	1.32
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 360		3 360	123 690	120 330	97.28
	Autres créances	133 843		133 843	110 462	23 381	21.17
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valuers mobilières de placement						
	Disponibilités				53 184	53 184	100.00
	Charges constatées d'avance (3)				1 308	1 308	100.00
	Total III	137 203		137 203	288 643	151 440	52.47
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 036 602	166 852	869 750	1 031 003	161 253	15.64

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

16 650

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 250)	1 250	1 250		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	145 872	248 494	102 621	41.30
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	191 841	102 621	89 219	86.94
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	47 867	113 090	65 223	57.67
	Provisions réglementées				
	Total I	3 149	260 212	257 064	98.79
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	154 100	159 500	5 400	3.39
	Total II	154 100	159 500	5 400	3.39
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	503 465	448 867	54 598	12.16
	Concours bancaires courants	31 152		31 152	
	Emprunts et dettes financières diverses	5 102	8 349	3 248	38.90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 702	61 366	27 336	44.54
	Dettes fiscales et sociales	84 081	69 051	15 030	21.77
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)		23 657	23 657	100.00
	Total IV	712 501	611 291	101 210	16.56
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	869 750	1 031 003	161 253	15.64

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

238 490 201 945

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services				80 240		80 240	100.00
Chiffre d'affaires NET				80 240		80 240	100.00
Production stockée							
Production immobilisée			128 123	200 129		72 006	35.98
Subventions d'exploitation				10 000		10 000	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 000			3 000	
Autres produits			33 949	13 968		19 981	143.05
Total des Produits d'exploitation (I)			165 072	304 337		139 265	45.76
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			146 539	192 172		45 633	23.75
Impôts, taxes et versements assimilés			2 141	925		1 216	131.52
Salaires et traitements			134 341	225 313		90 972	40.38
Charges sociales			27 903	27 412		491	1.79
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			137 936	25 272		112 664	445.81
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			79	83		5	5.49
Total des Charges d'exploitation (II)			448 939	471 178		22 239	4.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			283 867	166 841		117 026	70.14
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 528	10 622	1 094	10.30
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 528	10 622	1 094	10.30
2. Résultat financier (V-VI)	9 528	10 622	1 094	10.30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	293 395	177 463	115 931	65.33
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	65 223	16 254	48 969	301.27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	65 223	16 254	48 969	301.27
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	65 223	16 254	48 969	301.27
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	36 331	58 588	22 257	37.99
Total des produits (I+III+V+VII)	230 295	320 591	90 296	28.17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	422 136	423 212	1 076	0.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	191 841	102 621	89 219	86.94

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 869 750.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 191 840.60- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus
Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. Changement d'actionnaire :

Un changement d'actionnaire est intervenu le 31 mars 2021. La société 3D TRUST a fait l'objet d'un rachat par la société BASSETTI GROUPE.

2. Signature d'un protocole de conciliation :

Un protocole de conciliation a été signé en date du 22 avril 2021 avec les créanciers BPI et BNPP pour que le passif puisse être diminué. Il a été convenu que la société BASSETTI Groupe, actionnaire principal de 3D TRUST, s'engage à verser les soldes validés avec les créanciers dès la signature du protocole pour les prêts concernés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

3. Continuité d'exploitation :

Malgré le covid, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

Cette continuité d'exploitation est notamment assurée par le soutien de l'actionnaire BASSETTI GROUPE dont le projet économique consiste à faire bénéficier 3D TRUST de sa force de vente et des liens qu'elle a pu établir avec ses clients de longue date. Par son intégration au sein du groupe BASSETTI, 3D TRUST pourra acquérir une dimension internationale et se développer aisément. Le soutien financier de BASSETTI doit permettre par ailleurs de finaliser le développement du produit 3D TRUST et de replacer la société immédiatement *in bonis*.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	692 689		
TOTAL			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 582		
Immobilisations corporelles en cours	33 355		128 123
TOTAL	36 937		128 123
Autres participations	25 000		
Prêts, autres immobilisations financières	16 650		
TOTAL	41 650		
TOTAL GENERAL	771 276		128 123

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			692 689	692 689
TOTAL				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 582	3 582
Immobilisations corporelles en cours			161 478	161 478
TOTAL			165 060	165 060
Autres participations			25 000	25 000
Prêts, autres immobilisations financières			16 650	16 650
TOTAL			41 650	41 650
TOTAL GENERAL			899 399	899 399

Une partie de la production immobilisée comptabilisée lors des clôtures précédentes a commencé à être activé en immobilisation sur l'exercice 2019.
Cette activation correspond à la mise en service du logiciel développé en interne.

Les autres titres de participation concernent les titres 3D TRUST Allemagne pour leur valeur d'acquisition.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	25 732	137 538		163 270
TOTAL				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 184	398		3 582
TOTAL	3 184	398		3 582
TOTAL GENERAL	28 916	137 936		166 852

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	137 538				
TOTAL					
Matériel de bureau informatique mobilier	398				
TOTAL	398				
TOTAL GENERAL	137 936				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	16 650	16 650	
Autres créances clients	3 360	3 360	
Impôts sur les bénéfices	37 161	37 161	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 165	18 165	
Divers état et autres collectivités publiques	16 137	16 137	
Groupe et associés	3 867	3 867	
Débiteurs divers	58 513	58 513	
TOTAL	153 853	153 853	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	31 152	31 152		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	503 465	29 454	474 011	
Emprunts et dettes financières divers	4 546	4 546		
Fournisseurs et comptes rattachés	88 702	88 702		
Personnel et comptes rattachés	44 555	44 555		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 703	27 703		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 949	6 949		
Autres impôts taxes et assimilés	4 874	4 874		
Groupe et associés	555	555		
TOTAL	712 501	238 490	474 011	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	70 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 205			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	1 250			1 250

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Les frais comptabilisés en immobilisations en 2020 s'élèvent à 128 123 euros.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une production immobilisée a été constatée pour 128 123 euros.

Cette production immobilisée correspond à des frais de développement dont le détail est le suivant :

- les honoraires de sous traitant pour 60 851 euros
- des frais de personnel pour un montant chargé de 67 272 euros

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 006
Dettes fiscales et sociales	37 874
Total	46 880

Subventions d'équipement

La société a bénéficié de subventions d'équipements notamment :

- d'une subvention de la BPI d'un montant de 96 000 euros en 2018 et de 63 500 en 2019

- ainsi que d'une subvention de la région d'un montant de 10 000 €.

Ces subventions font l'objet d'un amortissement comptabilisé en 777 pour un montant de 65 223 euros en 2020.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	9 527	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		48 464
Nantissement de fonds de commerce BNP	48 464	
Total (1)		48 464

Engagements reçus

Garantie sur emprunt BPI	300 000
Garantie du fonds européen d'investissement	120 000
Garantie du fonds national de garantie prêt d'amorçage	120 000
Total	540 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	345
Engagement total		345

Hypothèses de calculs retenues

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- 3DTRUST GmbH		100.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Non production des comptes de la filiale 3D Trust Allemagne

3DTRUST
SAS au capital de 1 250 euros
57, avenue Jean Monnet 31770 Colomiers
819 865 445 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un
Et le trente juin
A dix heures

La Société BASSETTI GROUPE, dont le siège social est situé 91 bis rue Général Mangin à GRENOBLE (38000), Propriétaire de la totalité des mille deux cent cinquante (1 250) actions de un (1) euro chacune émises par la SASU 3DTRUST au capital de mille deux cent cinquante (1 250) euros,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de présidente de la société, la Société BASSETTI GROUPE, représentée par son gérant en exercice Monsieur David BASSETTI, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société 3DTRUST se trouvant sous les seuils imposant l'établissement et le dépôt au Registre du commerce et des sociétés d'un rapport de gestion, Monsieur David BASSETTI, parfaitement au fait des éléments relatifs à l'activité de la société au cours dudit exercice, n'a pas rédigé ce rapport.

Monsieur David BASSETTI a également relaté l'absence de conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de l'absence de conventions réglementées
- Pouvoirs sur l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductible du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, constatant que le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 191 840.60 euros, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Par prélèvement sur le compte "primes d'émission, de fusion et d'apport" 145 872,31 euros
- Au Report à nouveau, soit 45 968.29 euros

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve l'absence de conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

Pour la SARL BASSETTI GROUPE
Monsieur David BASSETTI



EXAS CONSULTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables de la région de Bordeaux
Inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
CRC de Pau

S.A.S. 3D TRUST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2020

copie certifiée conforme
D. BASSETTI




S.A.S. au Capital de 350 000 Euros - 311 408 550 RCS Pau
Organisme de formation - n° déclaration d'activité 72 63 91 348 63

BIETRE (64130) - 16 rue de la République - 05 59 11 11 11 - Fax 05 59 11 11 11
SERRIS-CASTEL (64121) - Rue de la Liberté - 05 59 11 11 11 - Fax 05 59 11 11 11
SAINT-PIERRE-DU-MONT (64109) - 16 rue de la République - 05 59 11 11 11 - Fax 05 59 11 11 11
MAULEON-LICHARRE (64109) - 16 rue de la République - 05 59 11 11 11 - Fax 05 59 11 11 11
SAINT-JEAN-DE-LUZ (64100) - 21 rue de la République - 05 59 11 11 11 - Fax 05 59 11 11 11

S.A.S. 3D TRUST

57 avenue Jean Monnet

31770 COLOMIERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2020

A l'actionnaire unique,

Monsieur,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'article 34 de vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D TRUST relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant apparaître une perte de < 191 841 € > pour un total bilan de 869 750 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté notamment sur la valorisation des immobilisations incorporelles.

La note « Frais de recherche appliquée et de développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des frais de recherche et développement en cours. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Serres Castet, le 15 juin 2021

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON

Associé

